### LA

# SEMAINE RELIGIEUSE DU DIOCÈSE D'ANGERS

#### SOMMAIRE

I) PARTIE OFFICIELLE: Confirmation. — A propos des courses de taureaux. — Quête de l'Ascension pour l'Œuvre des prêtres âgés ou infirmes. — Fêtes de la Victoira et de sainte Jeanne d'Arc. — Neuvaine préparatoire à la fête de la Pentecête. — Secrétariat de l'Evêché.

I) PARTIE NON OFFICIELLE: Calendrier liturgique. — Informations: Avis de concours. — Chronique diocésaine: M. l'abbé Paul Béduneau. — Centenaire de la fondation de la paroisse de Bourgneuf-en-Mauges. — Billet de la semaine: Le Saint-Père et les Enseignants chrétiens. — Documents et Nouvelles: L'Allocution pascale du Saint-Père. — Jubilé épiscopal de Mgr le Nonce Apostolique. - Divers.

Directeur: M. le chanoine Barreau, 22, rue Donadleu, Angers

## PARTIE OFFICIELLE

#### Confirmation

Mgr Oger, Vicaire Capitulaire, en vertu d'un indult reçu de Rome, administrera lui-même le sacrement de Confirmation.

## A propos des courses de taureaux (A lire en chaire)

Nous apprenons par la Presse que des courses de taureaux doivent avoir lieu, à Angers, le 28 mai, jour de la Pentecôte, et les organisateurs de cette corrida laissent entendre que l'Eglise doit, par une cérémonie préalable, donner sa caution à cette entreprise immorale et illicite. Ils écrivent : Plus sobres seront les costumes que les hommes revêtiront pour assister à la messe dite à la Cathédrale et à la bénédiction.

Il est de notre devoir de protester énergiquement contre cet abus de confiance et de faire connaître aux catholiques du diocèse la doctrine de l'Eglise à ce sujet. Ces exhibitions sanglantes sont en opposition avec nos mœurs amies de la mesure et des saines distractions. Partout on s'efforce de les supprimer là où elles sont en usage. Les périls que ces combats font courir et la curiosité passionnée qu'ils excitent rendent ces spectacles incompatibles avec le véritable esprit chrétien; aussi ne doit-on pas s'étonner que, jadis, l'Eglise les ait formellement interdits et qu'elle ait porté des peines sévères contre ceux qui les organisaient ou simplement y assistaient. L'Eglise a pu atténuer ses sanctions, mais son jugement sur le fond n'a pas varié. Naguère, le Cardinal Gasparri écrivait, au nom de Sa Sainteté Benoît XV: «Si la barbarie humaine se retranche encore dans les combats de taureaux, il n'est pas douteux que l'Eglise continue de condamner hautement, ainsi qu'elle l'a fait par le passé, ces spectacles sanglants et honteux. »

Plus récemment encore, Mgr l'Archevêque d'Auch, Mgr l'Evêque d'Autun et Mgr l'Evêque de Sées s'élevaient contre des corridas organisées dans leurs diocèses et en soulignaient le côté immoral.